

Date de délivrance: 01.03.2006 Remplace la fiche du: —
 *** Changements sur précurseur, n.a. = non applicable, n.d. = non disponible

1 Identification de la Substance / Préparation et du Fournisseur

- 1.1 **Informations sur le produit**
Désignation commerciale: Gels UV de couleur
 ref. 146849 -> 146854
- 1.2 **Utilisation de la substance/préparation:**
 Cosmétique
- 1.3 **Information sur Fournisseur**
 1.3.1 **Adresse du Fournisseur:**
 PEGGY SAGE
 Zac des Bordets - 74130 Bonneville - FRANCE
- Téléphone : 04 50 97 43 50, Télécopie : 04 50 97 43 58

2 Composition / Information sur les Ingrédients

- 2.1 **Nature chimique du Produit:**
 Mélange de résines avec des additives
- 2.2 **Ingrédients dangereux:**
- | No. - CAS | No. - Index | No. - CEE | Substance | Gamme (m%) | Symbole | Phrases - R |
|------------|--------------|-----------|--|------------|---------|---------------------------|
| 64401-02-1 | n.d. | n.d. | Bisphenol A polyethylene glycol ether (1:2) diacrylate | 70 - 75% | Xi | R 36 |
| 109-16-0 | n.d. | 203-652-6 | Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle | 5 - 10% | Xi, N | R 36/38-43-51/53 |
| 4687-94-9 | n.d. | 225-144-3 | Diacrylate de (1-méthylethylidène)bis[4,1-phénylèneoxy(2-hydroxy-3,1-propanediyle)] | 1 - 5% | N | R 50 |
| 1565-94-2 | n.d. | 216-367-7 | Bisméthacrylate de (1-Méthylethylidène)-bis[4,1-phénylèneoxy (2-hydroxy-3,1-propanediyle)] | 1 - 2,5% | Xi, N | R 36/38-50/53 |
| 868-77-9 | 607-124-00-X | 212-782-2 | Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | 1 - 5% | Xi | R 36/38-43 |
| 947-19-3 | n.d. | 213-426-9 | (Hydroxycyclohexyl)(phényl)cétone | 1 - 5% | Xn | R 36/38-22 |
| 42978-66-5 | 607-249-00-X | 256-032-2 | Diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediy)l-bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediy)l] | 0,1 - 1% | Xi; N | R 36/37/38-43-51/53 |
| 75980-60-8 | n.d. | 278-355-8 | Oxide de diphenyl (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine | 0,1 - 1% | Xn, N | R 51/53-62 |
| 77-58-7 | n.d. | 201-039-8 | Dilaurate de dibutylstannane | 0,1 - 1% | T, N | R 21-25-38-41-48/22-50/53 |

Remarque: Pour classification et placation du produit voyez No. 15.

3 Dangers Possibles

- 3.1 **Pour Homme** (Pour données supplémentaires voyez No. 11) :
 Irritant pour les yeux. Peut causer des irritations de la peau.
 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 3.2 **Pour l'Environnement:**
 Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 3.3 **Pour Matériaux :**
 Peut amollir des plastiques. Matériels doivent être contrôlés sur stabilité devant l'utilisation.

4 Mesures de Premiers Secours

- 4.1 **Inhalation :**
En cas d'inhalation du produit / gazes incendiaires transporter dehors zone dangereuse et prendre soin de l'air frais.
En cas de malaises persistantes, consulter / contacter un médecin.
- 4.2 **Contact avec la peau :**
Laver avec de l'eau et du savon.
En cas de malaises persistantes, consulter / contacter un médecin.
- 4.3 **Contact avec les yeux :**
Rincer avec de l'eau en maintenant les paupières bien écartées.
Contacter un médecin.
- 4.4 **Ingestion :**
Rincer la bouche et boire copieusement de l'eau.
En cas d'avaler des quantités plus grandes consulter un médecin immédiatement.
- 4.5 **Mention pour le médecin :**
Traiter les symptômes
- 4.6 **Matériel particulier pour premiers secours:**
n.d.

5 Mesures dans la Lutte contre l'Incendie

- 5.1 **Moyens d'extinction recommandés :** Bruine de l'eau, mousse, produits extincteurs en poudre, CO₂.
- 5.2 **Moyens d'extinction contre-indiqués par raison de sécurité:** Aucun.
- 5.3 **Dangers particuliers par substance, les produits d'incendie, les gazes résultants :**
En cas de combustion il se peut former: Produits de décomposition organiques et oxydes de carbone.
- 5.4 **Autres recommandations :** Abattre des gazes incendiaires par bruine.
- 5.5 **Equipement de protection spécial :**
Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).
Porter un vêtement de protection complet.

6 Mesures après Fuite ou Déversement accidentel

- 6.1 **Mesures de prudence relatives aux personnes:**
Voyez No. 8.3 Equipement de protection personnel. Prendre soin de ventilation suffisante.
- 6.2 **Protection de l'environnement et nettoyage :**
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. En cas d'infiltration accidentelle informer les autorités. Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.
Faire cesser la risque de glissement par matériau de répandage minérales.
- 6.3 **Autres recommandations :** Aucun.

7 Stockage et Manipulation (Pour prescriptions nationales voyez No. 15.2)

- 7.1 **Manipulation**
- 7.1.1 **Indications pour l'utilisation en toute sûreté :**
Tenir le récipient bien fermé. Aucune mesure spéciale n'est nécessaire en cas de l'usage prévu.
- 7.1.2 **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:**
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire
- 7.2 **Stockage**
- 7.2.1 **Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:**
Prévoir un sol imperméable et résistant aux solvants. Prendre soin de ventilation suffisante.
- 7.2.2 **Indications concernant les stockages en commun:**
Stocker séparé de agents d'oxydation
- 7.2.3 **Données complémentaires concernant les conditions de stockage :**
n.d.

8 Limitation d'Exposition et Equipement de Protection Personnel

- 8.1 **Indications complémentaires sur la configuration des installât. techniques :**
Mettre à disposition équipement de protection selon point 8.3.
- 8.2 **Composants avec valeurs admissible dans l'air (VME):**
- 8.2.1 **Composants** **Valeurs admissible :**
Diméthacrylate de 2,2'-éthylèneoxydiéthyle C.M.A. Poussière: 10 mg/m³ (fraction respirable);
3 mg/m³ (fraction entrant des alvéoles)
- 8.3 **Equipement de Protection Personnel**
- 8.3.1 **Mesures générales de prévention et d'hygiène:**
Eviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Ne pas respirer les poussières, les gazes, les vapeurs, les fumées. Ne pas manger, boire, fumer sur le lieu de travail.
- 8.3.2 **Protection respiratoire :** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante, cartouche AX
- 8.3.3 **Protection des mains :** Gants étanches
- 8.3.4 **Protection des yeux :** Lunettes de protection étanche.
- 8.3.5 **Protection corporelle :** Vêtement de protection légère.
- 8.3.6 **Autres données :** Tenir compte de limite de porter de l'équipement de protection.



9 Propriétés Physiques et Chimiques

- 9.1 **Apparence**
- 9.1.1 **Etat physique:** Liquide, visqueux 9.1.2 **Couleur :** blanc 9.1.3 **Odeur :** caractéristique
- 9.2 **Indication de sécurité**
- 9.2.1 Valeur du pH, pur: n.a., Valeur du pH, solution aqueuse à 1% : n.d.
- 9.2.2 Point / gamme d'ébullition (°C) : > 100, Point / gamme de fusion (°C) : n.d.
- 9.2.3 Point d'éclair (°C) : n.d. °C, en coupe fermé
- 9.2.4 Inflammabilité (CEE A10 / A13) : Non.
- 9.2.5 Température d'inflammation (°C) : n.d.
- 9.2.6 Auto-inflammation (CEE A16) : Non.
- 9.2.7 Propriétés oxydatives: n.a.
- 9.2.8 Danger d'explosion: n.a.
- 9.2.9 Limites d'explosion (Vol.%) inférieure: n.d., supérieure : n.d.
- 9.2.10 Pression de vapeur : n.d.
- 9.2.11 Densité (g / ml) : > 1
- 9.2.12 Solubilité (dans l'eau) : Non miscible
Partiellement soluble dans la plus part de solvants organiques .
- 9.2.13 Coefficient de partage n-Octanol/l'eau : n.d.
- 9.2.14 Viscosité : n.d.
- 9.2.15 Têt de séparation de solvant : n.d.
- 9.2.16 Teneur de solvant (m.%) : Néant.
- 9.3 **Autres données**
- 9.3.1 Décomposition thermique (°C) : n.d.
- 9.3.2 Densité de vapeur (l'air = 1) : n.d.
- 9.3.3 Vitesse d'évaporation : n.d.

10 Stabilité et Réactivité

- 10.1 **Conditions à éviter :**
A des températures >250°C, il peut se produire une dépolymérisation avec libération des monomères d'origine.
- 10.2 **Matériaux à éviter :**
Réagit au contact des agents d'oxydation fortes, acides.
- 10.3 **Produits de décomposition dangereux :**
Acide acrylique.
- 10.4 **Données complémentaires:**
Aucun.

11 Renseignements toxicologiques			
11.1	Recherches toxicologiques :		
11.1.1	Toxicité aiguë :		
	Inhalation, CL ₅₀ Rat, (mg / l / 4h) :		n.d.
	Ingestion, DL ₅₀ Rat, (mg / kg) :		n.d.
	Contact avec la peau, DL ₅₀ Rat, (mg / kg) :		n.d.
	Irritation / Corrosivité (sur la peau / les yeux) :		Irritant pour les yeux.
	Sensibilisation :		Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
11.1.2	Toxicité sub aiguë / chronique :		
	Cancérogenèse :		n.d.
	Mutagenèse :		n.d.
	Tératogenèse :		n.d.
	Effet narcotique :		n.d.
11.2	Expériences de la pratique		
11.2.1	Observations pertinentes pour la classification :		Aucun.
11.2.2	Autres observations :		Aucun.
11.3	Remarques générales :		
	La classification de la composition a été faite par la méthode conventionnelle (Calculon selon règlement CEE).		
12 Données de l' Environnement			
12.1	Rejet écotoxique / aqueux:		
	Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.		
12.2	Comportement dans les compartiments de l'environnement :		
	Mobilité et Potentiel d'Accumulation : n.d.		
12.3	Données sur l'élimination (Persistance et biodégradabilité) :		
	Le produit est difficilement soluble dans l'eau. Bonne élimination du produit présent dans l'eau par des procédés abiotiques, comme par exemple la séparation mécanique.		
12.4	Autres Données sur l'Ecologie		
12.4.1	Valeur DCO (mg / g) :		n.d.
12.4.2	Valeur DBO ₅ (mg / g) :		n.d.
12.4.3	AOX - Remarque :		n.d.
12.4.4	Composants significants :		Aucun.
12.4.5	Effets nocifs divers:		Aucun.
13 Renseignements sur l'Enlèvement (Pour prescriptions nationales voyez No. 15.2)			
13.1	Traitement des déchets et résidus		
13.1.1	Recommandation : D 5	Classe de déchets No. :	20 01 27
	Additionnel tenir compte d'autorités régionales.		
13.1.2	Manipulation en sécurité: Voyez point 7 et 15.		
13.2	Traitement des emballages souillés		
13.2.1	Recommandation : Rinçage à l'eau avec détergent propre. Autrement comme pour résidus.		
13.2.2	Manipulation en sécurité : Comme pour résidus.		
14 Renseignements sur le Transport			
14.1	Transport terrestre : Classification ADR et RID		
	Remarque :		
	Classe : 9	Code de classification : M6	Groupe d'emballage : III
	Code danger : 90	No ONU : 3082	
14.1.1	Renseignements pour feuilles de route et emballages :		
	Volume ou Masse	Nom et description	Etiquette Code d'embal. ou instruction
	max. 3 l intérieure et 30 l per collie	UN 3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Contient: (1-Methylethyliden)bis(4, 1-phényloxy(2-hydroxy-3, 1-propandiy))bismethacrylat et Dilaurate de dibutylstannane)	n.a. -/4G

14.2	Transport fluvial: Classification ADNR Remarque : Classification n'était pas faite. Classe : Chiffre de l'énumération : Catégorie :
14.2.1	Déclaration : 14.2.2 Remarque :
14.3	Transport maritime: Classification IMDG Remarque : Classe : 9 No.-ONU : 3082 Groupe d'emballage : III
14.3.1	No - EmS : F-A, S-F
14.3.2	Marine polluant : Oui.
14.3.3	Instruction pour déclaration responsable et étiquetage : Nom du transport exact : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Contient: (1-Méthylethylidène)bis(4,1-phényloxy(2-hydroxy-3,1-propandiy))bisméthacrylat et Dilaurate de dibutylstannane) Étiquette : Miscellaneous & marine polluant
14.3.4	Remarque : Aucun.
14.4	Transport aérien: Classification IATA - DGR / ICAO - TI Remarque : Classe : 9 No.-ONU : 3082 Groupe d'emballage : III
14.4.1	Instruction pour déclaration responsable et étiquetage : Nom du transport exact : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (contains: (1-Méthylethylidène)bis(4,1-phényloxy(2-hydroxy-3,1-propandiy))bisméthacrylate and dibutyltin dilaurate) Étiquette : Miscellaneous Note d'emballage avion: Passagers : 911 Cargo : 911
14.4.2	Remarque : Aucun.
15	Règlements
15.1	Étiquetage obligatoire selon réglementations CEE : Étiquetage recommandé par CEE : Oui. Exceptions applicable : Oui. Déclaration de Danger(s) : Irritant, Dangereux pour l'environnement Symbole(s) de danger : Composant(s) : Contient: Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle, Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle, Diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]
	 
	Phrases -R: R 36: Irritant pour les yeux. R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	Phrases - S : S 2: Conserver hors de la portée des enfants. S 23: Ne pas respirer les vapeurs. S 24: Éviter le contact avec la peau. S 26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S 37: Porter des gants appropriés. S 61: Éviter de diffuser dans l'environnement. Consulter les instructions spécifiques/la fiche technique de sécurité avant l'utilisation.
15.1.1	Étiquetage particulier: L' étiquetage mentionné est valable pour délivrance à Preneur industriel. La confection du étiquetage (formats, exceptions étiquetages particuliers) est à prendre dans les réglementations applicables.
15.2	Régulations nationales
	n.d.

16 Autres Données**Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2:**

R 21/22: Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R 22: Nocif en cas d'ingestion.

R 25: Toxique en cas d'ingestion.

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R 36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

R 36: Irritant pour les yeux.

R 38: Irritant pour la peau.

R 41: Risque de lésions oculaires graves.

R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 48/22: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

R 50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R62: Risque possible d'altération de la fertilité.

Cette Fiche de Données de Sécurité est fait regardant 2001/58/CE.

Les renseignements de cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'édition, ils n'ont pas le caractère des notice technique d'utilisation et ne doivent pas être changés ni pris pour autres produits. Photocopie inchangée est permis.

Délivré par : Chemie & Vorschrift, Kannheideweg 35, D-53123 Bonn-Duisdorf, +49-228-7481824

Réception des dates : 13.02.2006, ccp147